



ENDA ENERGIE

NOTE DE POSITION

OCTOBRE 2021



Glasgow : une étape charnière pour les relever les ambitions ...*

Engagés pour une CoP des actions

* Cette note de position résulte de la consultation sur les enjeux et perspectives de la COP26 initiée par Enda Energie avec les acteurs non-étatiques, Dakar le 21 octobre 2021.

En bref

L'année 2021 a été marquée en Afrique comme dans le monde par une succession d'évènements climatiques extrêmes. La planète a dû conjuguer entre vagues de chaleur et inondations, aucun continent n'a été épargné. Alors que la COP 26 s'ouvre dans quelques jours après une année de report, les États particulièrement ceux développés ne peuvent pas fermer les yeux devant l'évidence : lutte contre les inégalités sociales et lutte contre les changements climatiques sont profondément liés, et dans ce contexte de crise sanitaire, la relance économique doit prendre en compte les enjeux liés à la crise climatique, pour mettre la planète dans une trajectoire de développement durable.

La prochaine conférence des Parties des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 26), aura lieu du 31 octobre au 12 novembre prochain. Six ans après l'Accord de Paris, la communauté internationale se retrouve à Glasgow (Ecosse) dans un contexte particulier marqué par la pandémie de Covid 19. Ce sommet, constitue une étape importante du multilatéralisme pour accélérer la mise en œuvre de

l'Accord de Paris et relever le défi climatique. La COP 26 est d'autant plus importante que de plus en plus de scientifiques tirent la sonnette d'alarme quant à l'avenir de la planète.

Le dernier rapport du groupe de travail 1 du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) intergouvernemental sur l'évolution du climat) publié en 2021 montre que nous ne sommes pas sur la bonne trajectoire, nous ne réduisons pas assez les émissions de gaz à effet de serre et que le réchauffement risque de dépasser 3°C avec des conséquences irréversibles pour l'humanité. Ce rapport renseigne également que les effets les plus importants des changements climatiques se font sentir dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la santé avec des répercussions sur la pauvreté, l'économie, les migrations et les conflits. Ainsi, à moins d'une réduction immédiate et à grande échelle des émissions de gaz à effet de serre, il sera impossible de limiter le réchauffement à 2°C voire 1,5°C comme stipulé dans l'accord de Paris, avec des conséquences irréversibles pour l'humanité. Pour tenir cet objectif, les États doivent redoubler d'efforts, et Glasgow est le moment et le lieu de le faire. En effet, les États parties devront donc présenter leur seconde feuille de route concernant leurs

La COP26 est considérée par beaucoup comme la dernière occasion crédible de limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C. C'est également la première COP à laquelle tous les pays doivent présenter des plans climatiques nouveaux ou améliorés.

La relance économique dans un contexte de pandémie mondiale ne doit pas occulter tous les enjeux liés à la crise climatique.

45% de réduction des émissions de GES nécessaires d'ici 2030 pour limiter le réchauffement à 1,5°C selon la CCNUCC

contributions à cet objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Au cours de l'année 2021, beaucoup de pays ont soumis leur CDN améliorée mais le compte n'y est toujours pas, les Parties doivent continuer à fournir les efforts nécessaires et s'aligner sur une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris.

Dans la perspective de l'atteinte de l'ODD #13 relatif à la lutte contre les changements climatiques et l'Accord de Paris, les ANE demeurent plus que préoccupés par la dynamique complexe actuelle des négociations et les divergences géopolitiques toujours manifestes sur des questions très importantes qui devront être discutées et résolues lors de la COP 26. A ce titre, quatre priorités se détachent :

- 1) La question de la finance climatique notamment la mobilisation de ce qui reste des 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020, et la question des financements des CDN et des plans nationaux d'adaptation.
- 2) La question des pertes et dommages, il faudra apporter l'appui technique et financier nécessaire à ceux qui sont déjà impactés.
- 3) La finalisation de l'Article 6 de l'Accord de Paris en mettant en place une démarche de coopération sur les crédits de carbone à l'échelle internationale afin de faciliter la mise en œuvre des CDN et surtout augmenter le niveau de l'ambition de l'Accord de Paris
- 4) L'intégration de l'apport des technologies endogènes dans la question globale des transferts de technologies nécessaires aux pays en Développement pour pallier les effets des changements climatiques et contribuer plus efficacement à l'opérationnalisation de l'Accord de Paris.

Les attentes d'Enda Energie et globalement, des Acteurs Non Étatiques (ANE) pour la CoP 26

Enjeu n° 1 : Fournir les financements climatiques nécessaires, pour des politiques climatiques ambitieuses dans les pays en développement et rétablir

La COP 26 doit apporter des réponses, sur tous les fronts, aux pays qui sont le moins responsables du dérèglement climatique, surtout sur les questions liées à la finance climat. En effet, les finances sont essentielles à la mise en place d'un régime fondé sur la confiance mutuelle, et, les engagements financiers constituent la clé de voûte de la justice climatique. Par ailleurs, les pays développés sont encore loin d'avoir rempli leur promesse de fournir 100 milliards de dollars par an d'ici 2020, pour aider les pays du sud à mener le combat contre le dérèglement, en particulier pour l'adaptation qui reste le parent pauvre des financements climatiques. Ce 26 octobre 2021, les pays développés ont sorti une feuille de route¹, qui annonce 2023 comme prochaine échéance pour l'atteinte des 100 milliards. Problématique pour un engagement des pays riches, pris depuis 2009, réitéré chaque année et qui tarde à se concrétiser, alors que ce montant ne doit être qu'un point de départ, un plancher pour aider les communautés qui sont en première ligne d'une crise climatique qu'elles ne l'ont pas provoqué. Cette question est d'autant plus cruciale que le dernier rapport des Nations-Unies² sur le gap du financement de l'adaptation estime que le coût annuel de

Pour Enda Energie, l'enjeu se situe à l'accessibilité de ces fonds climatiques aux Acteurs Non Étatiques (ANE), par un accès facilité et décentralisé pour l'opérationnalisation des CDN à l'échelle locale et la mise en place de politiques d'adaptation ambitieuses en vue du renforcement de la résilience des communautés.

¹ Climate Finance delivery plan : Meeting the US\$100 Billion Goal

² Adaptation gap report 2021 UNEP

l'adaptation pour les pays en développement pourrait atteindre 140 à 300 milliards de dollars d'ici 2030. Cependant, l'OCDE estime que le financement climatique a totalisé 79,6 milliards de dollars en 2019, dont seulement 20,1 milliards ont été affecté à l'adaptation. Dans ce contexte, les nations africaines estiment que le financement destiné à aider les pays en développement à faire face aux changements climatiques devrait être plus que décuplé pour atteindre 1 300 milliards de dollars par an d'ici à 2030. Ce nouvel objectif officiellement adopté par les ministres africains de l'environnement en septembre sera proposé par les nations africaines lors de la COP 26.

Enjeu n° 2 : Adopter une décision institutionnalisant les pertes et dommages comme point permanent à l'ordre du jour des négociations internationales sur les politiques climatiques

Face à l'urgence liée aux risques climatiques, les pays sont interpellés à la COP 26 à prendre des mesures hardies pour prévenir, minimiser et réduire les pertes et dommages qui affectent les plus vulnérables, favorisent le phénomène de pauvreté et de précarité dans les familles et altèrent sensiblement les efforts de développement des pays les plus vulnérables.

Les impacts négatifs des changements climatiques, y compris les effets des événements à évolution lente telles que l'élévation du niveau de la mer, la désertification et la salinisation, ne sont pas entièrement traités par les seules mesures d'adaptation et nécessitent des voies spéciales pour être résolus.



Érosions côtières à Bargny, Sénégal

Le mécanisme international de Varsovie (MIV) a été établi en reconnaissance de ces impacts mais les pertes et dommages ne sont pas suffisamment pris en compte dans les négociations internationales sur les politiques climatiques au même titre que l'atténuation et l'adaptation.

Pour la COP26, beaucoup de parties prenantes notamment de la société civile plaident pour l'adoption d'une décision faisant des pertes et des dommages un point permanent à l'ordre du jour de ces négociations. Il en est de même aux niveaux local et national où l'inclusion des pertes et dommages est encouragée en tant qu'élément central des stratégies à long terme sur les changements climatiques et des Contributions Déterminées au niveau National (CDN).

Le Mécanisme de Varsovie a été renforcé par le Réseau de Santiago sur les pertes et dommages (SNLD) pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et dommages liés aux effets néfastes des changements climatiques, afin de catalyser l'assistance technique des organisations, organes, réseaux et experts compétents pour la mise en œuvre d'approches pertinentes aux niveaux local, national et régional dans les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes de ces changements. **Toutefois la COP26 devrait permettre d'assurer la pleine opérationnalisation de ce réseau afin qu'il puisse remplir son mandat d'action et de soutien pour les pays en développement vulnérables.**

Toute mesure efficace de gestion des risques climatiques passe par la résilience mais également la capacité institutionnelle à apporter une réponse rapide et à opérationnaliser des stratégies de réduction des risques de catastrophe avec des instruments de financement y afférents.

A la CoP26, les organisations de la société civile requièrent l'établissement d'un mécanisme de financement des pertes et dommages avec un financement nouveau et additionnel pour les pertes et dommages. Ce mécanisme permettrait de canaliser les financements afin de répondre aux besoins urgents des pays en développement vulnérables sur les pertes et dommages.

=====

Enjeu n° 3: La finalisation des négociations sur l'article 6 de l'Accords de Paris

Après les échecs successifs à Katowice (CoP26) et à Madrid (CoP25), Il convient de souligner que le succès de la CoP26 à Glasgow dépendrait fortement des conclusions et décisions finales qui seront obtenues sur les négociations sur l'Article 6 de l'Accord (coopération volontaire pour la mise en œuvre des CDN)

Après l'échec de Katowice (CoP24) qui a conclu la feuille de feuille de l'Accord de Paris sans la finalisation de l'Article 6, la finalisation des négociations sur la coopération volontaire se pose

avec acuité malgré les séries de discussions et consultations ministérielles et techniques organisées depuis la CoP25 à Madrid toujours sans succès.

A Glasgow, les pays africains y compris les PMA s'accordent sur l'importance et la portée technique et géopolitique des négociations qui se dérouleront sur l'Article 6 pour rectifier les manquements du mécanisme précédent sur le marché du carbone (Mécanisme de Développement Propre-MDP) et surtout garantir les conditions de coopération sur le carbone à même de limiter les émissions de GES globalement et de contribuer au financement de l'adaptation. A ce titre, il faudrait insister à Glasgow sur des points clés tels que:

i) la mise à disposition obligatoire (part des recettes) de fonds pour l'adaptation à laquelle s'oppose principalement les pays développés : Une disposition volontaire du prélèvement des recettes de l'Article 6.2 limiterait fortement la capacité d'appui et de financement des projets et initiatives

- **L'Article 6.2 : Démarches concertées (volontaires)** s'appuyant sur l'utilisation des résultats d'activités d'atténuation transférés au niveau international (RATI)¹
- **L'Article 6.4 : Mécanisme pour l'atténuation et le développement durable** attribuant des crédits (A6.4M) similaire au mécanisme de développement propre (MDP) :
- **L'article 6.8 : Cadre pour les approches non fondées sur le marché pour un développement durable**

d'adaptation nécessaires aux acteurs étatiques et non étatiques impactés actuellement et dans le futur par les changements climatiques. En plus, il faudrait aussi veiller à établir un dispositif de suivi permanent pour s'assurer de l'effectivité des dispositions prises pour garantir un soutien adéquat au Fonds d'Adaptation au titre de l'Article 6.2.

ii) la question de la transition des activités et unités du MDP vers l'Article 6.4 : Devant le contexte d'incertitude actuellement installé sur le marché obligatoire de carbone, il est préconisé une phase transitoire des activités avec l'utilisation des méthodologies jusqu'en 2023 ou 2025 ou simplement jusqu'à ce que l'Article 6.4 soit pleinement opérationnel. Cependant, cette tendance complexe et ambiguë des discussions sur la transition vers le nouveau mécanisme 6.4 induit davantage un désintérêt voire des pertes énormes des acteurs privés disposant déjà de projets de carbone surtout au niveau des pays du Sud qui n'ont pas bénéficié pleinement du MDP.

Cette situation justifie à plus d'un titre la nécessité de renforcer les capacités techniques des acteurs étatiques et du secteur privé des pays en développement et particulièrement des PMA sur l'ensemble des questions relatives au développement, à la gestion et au suivi des projets générant des crédits de carbone et d'engager des réflexions sur la prise en compte d'autres acteurs comme les collectivités territoriales disposant d'un potentiel d'atténuation important.

=====

Enjeu n° 4: La question du développement et des transferts de technologies nécessaires aux pays en développement pour contribuer plus efficacement à l'opérationnalisation de l'Accords de Paris

A Glasgow, la question sur les transferts de technologies sera abordée suivant plusieurs angles et cadres de négociations mais il semble important de relever quelques éléments saillants et stratégiques pour les acteurs étatiques et non étatiques des Pays en Développement et en particulier les Pays les Moins Avancés.

L'évaluation du CTCN (Climate Technology Centre & Network), la branche technique du mécanisme technologique, sera au centre des négociations d'autant plus que les acteurs étatiques et non étatiques continuent **d'exprimer des requêtes adéquates et appropriées en termes d'appui à l'innovation technologique, à l'amélioration et la considération plus accrue des technologies endogènes, au développement de marché pour de déploiement des technologies éprouvées, à l'appui des Entités Nationales Désignées (point focal national du CTCN), etc.**

Dans la perspective de l'opérationnalisation des CDN, la CoP26 sera une opportunité d'échanger davantage sur les stratégies et moyens conséquents à considérer pour mettre en œuvre les Plan d'Action Technologiques (PAT) et idées de projet élaborés dans le cadre du processus d'évaluation des besoins en technologies (EBT). **En sus, l'actualisation des EBT déjà élaborés représentent également des enjeux non négligeables** surtout pour les pays qui présentent de nouveaux enjeux de développement comme la découverte récente de gisement pétrolier et gazier au Sénégal. Par ailleurs, il est nécessaire d'appuyer davantage les collectivités territoriales et acteurs privés **à l'identification des besoins en technologies, à la planification et au déploiement des options éprouvées pour promouvoir le développement résilient et sobre en carbone à l'échelle locale.**

Sans être exhaustif, l'autre point important des négociations sur les transferts de technologies à Glasgow sera constitué par les discussions sur l'état actuel des liens et synergies recommandés entre les entités de la CNUCCC du

mécanisme technologique (CTCN, TEC) et le mécanisme financier (FVC, Fonds d'Adaptation, FEM, etc.). En effet, les textes actuels des négociations sur ce sujet se limitent tout simplement à des motions d'orientations et de suggestions à ces entités à améliorer le cadre de collaboration pour pallier les besoins importants d'appui financier et technologique dans la perspective de l'opérationnalisation de l'Accord de Pays. **Outre la nécessité de décisions plus fermes et concrètes à la CoP 26 sur les liens entre ces deux mécanismes de la convention, les acteurs étatiques et non étatiques ont besoin de la mise en place d'un cadre national opérationnel et efficace de mobilisation de ressources financières pour l'innovation technologique et la mise à échelle des solutions locales éprouvées à l'échelle des territoires et sites appropriés.**

ÉVÈNEMENTS SUIVIS PAR ENDA ENERGIE À LA COP26

Date/Horaire	Lieu	Titre	Organisateurs	Lien virtuel
2 Novembre 2021, 16:45 - 17:45 GMT	Indigenous Peoples Pavilion	Acknowledging Indigenous Peoples' technologies and identifying linkages with the UNFCCC Technology Needs Assessments	International Work Group for Indigenous Affairs (IWGIA) Nepal Federation of Indigenous Nationalities (NEFIN) Enda Energie UNEP DTU Partnership	
5 Novembre 2021 9:00 - 10:00 GMT	Virtual	Transboundary Climate and Adaptation Risks	ODI & SPARC Partners	
9 Novembre 16 :30-18 :00 UK time	Pavillon Maroc	Engagement des Organisations de la Société Civile et appropriation effective par le pays dans le cadre du Fonds Vert pour le Climat (FVC)	AESVT ENDA Energie Germanwatch Fonds Vert pour Climat	
11 novembre 15 :00 - 16 :15 (UTC Heure de Glasgow)	Room: Multimedia Studio 2	Story behind the figures: how non-state actors bolstered climate action through pandemic times	Climate Chance Enda Energie	

EQUIPE ENDA ENERGIE À LA COP26

Samba FALL

Responsable Climat et transitions systémiques

Aissatou DIOUF

Responsable des politiques internationales et du plaidoyer

Emmanuel SECK

Coordonnateur de programmes

Libasse BA

Conseiller technique

#EndaCop26



www.endaenergie.org

[@endaenergylinks](https://twitter.com/endaenergylinks)

[Enda Energie](https://www.linkedin.com/company/enda-energie)

[@endaenergie](https://www.instagram.com/endaenergie)

[@enda.energie](https://www.facebook.com/enda.energie)



ENDA ENERGIE